

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Inscription

Pour inscrire un ou plusieurs collaborateurs de votre entreprise au stage de formation de votre choix, il vous suffit de nous retourner le bulletin d'inscription dûment complété par courrier ou par mail au plus tard 15 jours avant la date de démarrage du stage. Une confirmation de l'inscription vous sera adressée en retour.

### Convocation

Avant le démarrage du stage, une convocation récapitulant les détails pratiques d'organisation du stage de formation (date, lieu, horaires, accès...) sera adressée au référent formation mentionné sur le Bulletin ou au stagiaire individuel.

## CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

### Modalités d'inscription

L'inscription à un stage de formation proposé par VIF se fait directement auprès du service mentionné sur le programme détaillé, au moyen du bulletin d'inscription. Une inscription effectuée par tout autre moyen ne sera considérée comme définitive que sur réception du bulletin d'inscription.

A défaut, VIF se réserve le droit de disposer de la place au bénéfice d'un stagiaire issu d'une autre entreprise.

### Pré-requis

VIF spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (pré-requis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au client de s'assurer que tout stagiaire inscrit à une formation satisfait bien les pré-requis spécifiés sur le programme de formation correspondant. VIF ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

### Prix et modalités de paiement

Les prix indiqués sur nos programmes de stage sont des prix toute taxes comprises.

Ces prix comprennent :

- les frais pédagogiques
- les supports remis aux stagiaires soit en version papier, soit en version dématérialisés au choix de VI. Ces supports sont la propriété exclusive de VIF ; l'entreprise et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, de transmettre, reproduire ou transformer tout ou partie de ces supports, sans un accord exprès de VIF.

Les frais d'inscription à un stage proposé par VIF sont à acquitter obligatoirement et en totalité au moment de l'inscription. Néanmoins cette disposition ne s'applique pas :

- aux entreprises adhérentes à un Opérateur de Compétences (OPCO) et qui auront obtenu un accord de prise en charge des frais de formation. Il appartient à l'entreprise de faire la demande de prise en charge auprès de l'OPCO qu'il aura désigné.

En cas de non-paiement (total ou partiel) par l'OPCO, l'entreprise restera redevable et sera facturée du montant correspondant. Ce montant sera immédiatement exigible.

- aux personnes souhaitant suivre une formation professionnelle à titre individuel : le paiement pourra être échelonné sur étude individualisée, la dernière échéance devant intervenir au plus tard le dernier jour de stage. En cas d'inscription à un stage de formation continue se déroulant sur plusieurs mois, un acompte de 200 € sera exigé à l'inscription, suivi de prélèvements mensuels

calculés sur la durée du stage. En cas de non-paiement d'une seule échéance, le stagiaire ne pourra plus se présenter à la suite de la formation, sachant que le montant total reste dû.

#### Annulation inscription

Toute annulation d'inscription doit être notifiée à VIF par écrit.

En cas de désistement intervenant moins de 7 jours avant le démarrage du stage de formation, la totalité des frais d'inscription est due et sera facturée à l'entreprise.

L'entreprise pourra à tout moment remplacer le participant indisponible par un collaborateur d'un profil équivalent.

#### Convention de formation

Une convention est adressée à réception du Bulletin d'inscription.

Une facture est adressée à l'issue de la formation, en double exemplaire, par VIF au client ou à l'OPCO mandaté par lui.

#### Report de session

VIF se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage de formation en raison d'un nombre insuffisant de participants ou pour tout cas de force majeure.

L'entreprise sera avertie dans les meilleurs délais. En cas de report ou d'annulation du stage de formation, les droits d'inscription acquittés seront remboursés sans frais ou crédités sur tout autre stage de formation proposé par CCI Campus.

#### Sanction du stage

Une attestation individuelle de stage mentionnant l'intitulé du stage de formation, les dates et la durée effective de présence, ainsi qu'une attestation de compétences du participant sont délivrées à l'issue de la formation.

#### Loi applicable et litige

Les conditions générales et conventions liant VIF et les entreprises et stagiaires sont régies par la loi française.

Toute inscription est soumise aux conditions générales d'inscription de VIF qui prévalent sur toutes autres dispositions sauf acceptation écrite par l'organisme de formation.

Les parties signataires de la présente convention s'engagent à régler à l'amiable les litiges pouvant survenir dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la juridiction compétente d'Ajaccio.

#### Informations à caractère personnel

L'entreprise s'engage à informer le stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'inscription et de suivi de la formation.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.